la *Lettre au clergé relativement à la définition de l'infaillibilité au prochain concile* (1869, in-8°) qu'il se prononce, non contre le dogme en lui-même, mais contre l'opportunité de sa proclamation. Tel est, en effet, le biais qu'avaient trouvé les évêques qu'un vieux reste de gallicanisme rendait hostiles au dogme nouveau, pour le combattre en toute sûreté; il n'y a du reste, pas à s'y méprendre; en proclamant l'inopportunité du dogme et en ayant l'air de ne vouloir que retarder sa proclamation, l'évêque d'Orléans donnait des arguments très-forts contre l'infaillibilité elle-même. En 1871, il a fait néanmoins acte d'adhésion complète et sans réserve au dogme proclamé par le concile, et il est resté depuis un des champions du *Syllabus*.

Quand les électeurs du Loiret l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale, il jouissait dans le département d'une quasi-popularité, dont son rôle à cette Assemblée l'a complétement dépouillé. Bien lui a pris de se cantonner dans un fauteuil d'inamovible au Sénat, car il y a lieu de croire qu'on ne lui aurait pas renouvelé en 1876 le mandat de 1871, et que sa carrière politique était achevée. Ce qui peint on ne peut mieux le trouble des élections de 1871, c'est que M. Dupanloup passa sur la même liste que M. Thiers, qu'il devait combattre avec tant d'acharnement. A qui fera-t-on croire que les électeurs aient dit à la fois oui et non sur le même bulletin de vote? La vérité est que l'attitude d'opposition discrète prise par l'évêque d'Orléans pendant l'Empire, son ancienne nomination en 1848 par Cavaignac, les sévérités des Allemands à son égard durant la seconde occupation d'Orléans, où il fut gardé à vue dans son palais, l'accueil fait par lui à M. Thiers, de passage à Orléans à la fin de février 1871, l'avaient rendu populaire, même dans les couches profondes du suffrage universel, hostiles dans le Loiret comme partout ailleurs au gouvernement des prêtres. En l'envoyant siéger à l'Assemblée, en même temps que l'illustre homme d'État qui devait relever la France, les électeurs du Loiret croyaient confier leur mandat à deux partisans du même système politique, à deux patriotes qui n'auraient qu'une seule pensée, la réorganisation nationale: ils ne tardèrent pas à voir qu'ils s'étaient trompés de moitié.

La première fois que M. Dupanloup prit la parole dans une occasion un peu éclatante, ce fut pour soutenir les pétitions catholiques en faveur d'une intervention à Rome pour le rétablissement du pouvoir temporel (mars 1872). Après quelques mots d'explication de M. Thiers, il reconnut combien toute discussion sur un pareil sujet était inopportune et ne s'opposa pas à l'ajournement.

M. Dupanloup se réserva surtout pour les questions d'enseignement. Ennemi acharné de l'Université et de toute réforme qui pourrait rendre quelque vigueur aux établissements de l'État, il soutint à ce sujet contre M. Jules Simon une campagne où la victoire finit par lui rester, grâce au cléricalisme de l'Assemblée nationale. Lorsque M. J. Simon déposa le projet de loi qu'il avait élaboré sur l'instruction obligatoire, M. Dupanloup réussit à se faire nommer président de la commission chargée d'étudier ce projet et se prononça de toutes ses forces contre l'obligation (7 janvier 1875). Forcer les enfants à aller à l'école, c'est le plus grand attentat que l'on puisse rêver contre la puissance paternelle, c'est fouler aux pieds l'autorité du père de famille et par conséquent ruiner la société tout entière; telle fut la thèse soutenue par l'évêque d'Orléans et couronnée par l'Assemblée. Non content de ce succès, M. Dupanloup combattit âprement tous les actes de M. Jules Simon, provoqua contre lui à tout propos des interpellations qui ne furent pas toujours très-bien accueillies par la majorité, si réactionnaire qu'elle fût, et poursuivit cette campagne en dehors même de la Chambre. Lorsque M. J. Simon, par une simple circulaire, supprima les compositions en vers latins, dans les lycées, et le thème latin à partir de la cinquième, il écrivit aux supérieurs et professeurs des petits séminaires d'Orléans (que la circulaire ne regardait pas) de ne tenir aucun compte des prescriptions du ministre (qui ne s'adressait pas à eux). « Éloigné de vous depuis quelque temps, disait-il dans cette lettre qu'il eut soin de rendre publique, en ce moment même où a lieu la rentrée de vos élèves et où recommencent, dans nos petits séminaires, tous les cours d'études, je sens le besoin de vous dire un mot de cette circulaire, bien que nos petits séminaires soient légalement à l'abri des ordres qu'elle donne. » Puisque ses séminaires n'avaient rien à voir dans les ordres du ministre, l'évêque d'Orléans pouvait protester, comme député, devant l'Assemblée nationale; il était parfaitement inutile d'intervenir de ces débuts, qui passaient à côté d'eux ou au-dessus d'eux, ses directeurs et professeurs de séminaires. Mais entraîné par l'esprit brouillon qui le caractérise, après avoir bien spécifié que la circulaire n'a pas été rédigée pour les professeurs des séminaires, il leur prescrit de n'en tenir aucun compte. Non content d'avoir publié cette lettre où, pour soutenir le vers latin, il évoquait les ombres de Bossuet, de Bourdaloue, de Fénelon, de Massillon (il eût mieux valu évoquer Santeul et le Père Vanière) et montrait les pères de famille éplorés se demandant ce qu'allait devenir la France, M. Dupanloup interpella directement. M. J. Simon au sujet de sa circulaire, mais ne pouvint pas à la lui faire retirer (19 janvier 1873). Ce qu'il y a de curieux, c'est que, dans son discours, le vers latin, objet même du débat, disparut complétement: « Sous cette question de grec et de latin, que je laisserai de côté, dit-il, se place la question des humanités (qui n'étaient pas du tout en cause), celle de l'éducation intellectuelle de la France, et enfin, par-dessus tout, la grande question du respect de la loi. » Son argumentation se réduisit alors à essayer de prouver que la circulaire était un programme d'études et que le ministre n'avait pas le droit de faire, à lui seul, un programme. La fin de son virulent discours est un modèle de déclamation ampoulée et vide de sens: « Il y a à mes yeux dans ce qu'a fait le ministre un mal profond, un péril immense! Jamais, à aucune époque, un ministre n'a usurpé une pareille autorité! La loi lui défend de toucher aux règlements d'études; il les a brisés en établissant des programmes d'études qui bouleversent les âmes et compromettent l'avenir de la jeunesse française. Les vers latins sont ici la grande ressource de ceux qui ne veulent pas examiner la question, et ils se moquent de tout cela, sans savoir au fond ce que c'est. Il faut en finir! Quand je considère cette grande et noble Assemblée qui représente la France et à qui a été confiée une si grande mission sociale, je ne puis me persuader que d'une telle Assemblée sorte une décision qui consacre de telles illégalités et de telles hardiesses! Je demande une décision qui rassure les familles, qui assure regardée, avec le respect des lois, l'intérêt sacré de la jeunesse et de l'éducation nationale! » M. Jules Simon, qui ne croyait pas avoir bouleversé les âmes et qui ne se doutait pas du péril immense causé par ses prescriptions, n'eut pas de peine à démontrer qu'il n'avait pas excédé son droit en supprimant une composition rendue déjà facultative par M. Duruy, point que l'évêque d'Orléans s'était bien gardé de traiter, et tout fut dit. L'Assemblée nationale donna raison au ministre. L'ennemi véritable qu'il visait dans sa circulaire, c'est la routine pédagogique des jésuites du XVIIIe siècle, qui s'était imposée à l'Université elle-même et contre laquelle les efforts de tous les ministres précédents avaient été vains. Que cette pédagogie enfin condamnée trouvât un dernier refuge dans les séminaires, c'était affaire à eux, et nous n'aurions pas à y contredire. Ce qu'il importait, c'est que la génération laïque y fût définitivement soustraite; mais après le 24 mai, après le renversement de M. Thiers et de ses collaborateurs, M. Dupanloup trouva l'occasion bonne pour revenir à la charge; M. Batbie étant ministre de l'instruction publique, M. Dupanloup obtint sans peine du conseil supérieur la suppression de toutes les utiles réformes que M. J. Simon avait tenté d'introduire dans les lycées.

En même temps que par le rétablissement du vers latin sur le programme des études il mettait fin à la cruelle anxiété des pères de famille et rassurait les âmes bouleversées par un si prodigieux attentat, M. Dupanloup travaillait à la fusion, ce grand œuvre des alchimistes du centre droit; il n'y fut pas aussi heureux. Après avoir eu le déboire de ne pas figurer parmi les heureux négociateurs et de se voir enlever la palme par MM. Chesnelong et Merveilleux-Duvignaux, il voulut avoir pour lui tout seul la gloire de convertir le comte de Chambord au drapeau tricolore. C'était une rude besogne; il y perdit sa peine. Le comte de Chambord répondit sèchement à « monsieur l'évêque, » qu'il n'avait « n'a accepté la voir rasplendir à l'horizon de l'avenir et de ses destinées. Elle y croit et elle s'y donne tout entière. Tout à coup, elle s'aperçoit qu'elle n'a salué qu'une lueur trompeuse et, se sentant défaillir, elle répète avec douleur le mot de l'Ecriture: « Ah! » il n'est pas de la race de ceux qui sauvent » les nations! »

Dans les grands débats qui eurent lieu à l'Assemblée nationale sur l'enseignement supérieur et l'aumônerie militaire, l'évêque d'Orléans fut sans cesse sur la brèche; il prit jusqu'à satiété le même discours emphatique. Ces sortes d'homélies, vides et vagues, bonnes à débiter en chaire, loin de tout contradicteur possible, font assez piètre figure dans le *Journal officiel*, à côté des argumentations serrées et solides d'orateurs moins ronflants, mais plus sérieux. Ce ne sont que des amplifications de rhétorique, où jamais le sujet n'est traité avec précision. On y rencontre de grands mots solennels et dénués de sens, comme: « Prenons garde de tuer l'âme! Ne touchez pas à l'immortelle, que dis-je, à l'âme de la France! Qu'est-ce que tuer l'âme? Qu'est-ce que l'âme de la France? *Verba et voces!* Cela tient lieu d'arguments, et la droite de l'Assemblée nationale applaudissait à tout rompre ces creuses déclamations. Un autre discours où l'évêque d'Orléans se livra à une charge à fond contre l'Université était farci de citations inexactes, à l'aide desquelles il prouvait que l'enseignement universitaire était essentiellement matérialiste. Un des professeurs attaqués, M. Bersaille, se trouvant être en même temps membre de l'Assemblée, protesta, en rétablissant le texte de la phrase incriminée, et montra qu'il avait dit tout le contraire de ce qu'on lui faisait dire en enlevant adroitement un membre de phrase. M. Dupanloup répliqua que ce membre de phrase n'était qu'une précaution oratoire (*etc*). Généralement, il fait se défier des citations de M. Dupanloup. Dans une de ses études sur le catéchisme, il s'appuyait du philosophe Jouffroy et montrait que, même aux yeux de philosophes, le catéchisme était un livre admirable, excellent à mettre entre les mains des enfants. Or, Jouffroy avait dit: « Demandez à ce pauvre enfant, *qui de sa vie n'y a songé*, pourquoi, il est ici-bas et ce qu'il deviendra après sa mort; il vous fera (à l'aide du catéchisme) une réponse sublime, *qu'il ne comprendra pas, mais qui n'en est pas moins entraînante!* » Ils enlevaient adroitement les membres de phrase mis par nous en italique, l'évêque d'Orléans faisait dire à Jouffroy que le pauvre enfant fait, à l'aide du catéchisme, une réponse sublime dont il sent lui-même toute la valeur.

Notons encore, pour en finir avec sa carrière législative, la part prise par lui dans les débats sur certains articles de la loi militaire, pour faire prolonger jusqu'à vingt-quatre ans le sursis accordé aux élèves des Facultés, sursis qui fut rejeté par l'Assemblée, et un amendement, qu'il fit adopter, qui avait pour but de faire les curés membres de droit de la commission administrative des hospices. En dehors de ces questions, qui l'amenèrent presque exclusivement à la tribune, M. Dupanloup s'est contenté de voter. Il a voté pour le renversement de M. Thiers au 24 mai, pour l'état de siége, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, pour l'église du Sacré-Cœur; il a voté contre l'amendement Wallon, qui a fondé la République, et contre les lois constitutionnelles.

Lors du vote pour l'élection des soixante-quinze sénateurs inamovibles, il a obtenu le soixante-treizième siége, presque le dernier; il fallait 315 suffrages, et il n'en eut pas un de plus. Du reste, il ne s'est pas montré fier de ce succès, et il répondit aux félicitations de ses amis par une lettre dont nous détachons ce passage: « Devez-vous me féliciter d'une élection accomplie dans des circonstances si pénibles? Et en ce qui me touche personnellement, que puis-je dire, sinon que me voilà, à la fin de ma vie, rejeté comme Daniel dans la fournaise de Babylone? Prier au moins Dieu pour moi afin que, s'il a permis que je fusse dans cette élection à peu près le dernier des sénateurs, il me donne la force de combattre jusqu'au bout pour les droits imprescriptibles du saint-père, pour la liberté de l'Eglise et pour le salut de la société. » La vérité, c'est que M. Dupanloup avait sollicité ses amis de le jeter dans la « fournaise de Babylone. » (Il aurait dû dire dans la fosse aux lions, puisqu'il voulait se comparer à Daniel, qui ne fut jamais jeté dans aucune fournaise.) Il y avait de plus, dans ses sollicitations pressantes, quelque chose de comique, qu'il devait à sa situation particulière. Après avoir réussi, en 1863, à faire échouer la candidature de M. Littré à l'Académie française, il avait été moins heureux en 1871, et, M. Littré étant devenu académicien, M. Dupanloup s'était hâté de donner sa démission, chose jusqu'alors inouïe dans les fastes des Quarante. La raison donnée par lui était qu'il ne pouvait, comme évêque, siéger sur les mêmes bancs, dans la même enceinte qu'un athée, un homme qui déclare ignorer Dieu et qui définit l'âme « un ensemble de facultés, résultat des fonctions encéphaliques. » Sa démission ne fut point acceptée, et M. Dupanloup, sans siéger à l'Académie, continua d'être académicien. Par une première contradiction, il resta membre de l'Assemblée nationale, quoique M. Littré en fût également parti, et éprouva aucun scrupule à se rencontrer avec lui dans la même enceinte; mais la contradiction fut bien plus forte lors des élections sénatoriales, M. Littré ayant été élu bien avant lui, à une plus grande majorité que celle qu'il pouvait espérer; il sollicitait, cette fois en toute connaissance de cause, et se résignait même à n'obtenir qu'une dernière place dans la même Assemblée où siégeait avant lui celui qu'il traitait si dédaigneusement naguère. Les scrupules sont une belle chose, mais encore faut-il y rester fidèle; sinon, on laisse voir trop clairement qu'ils n'étaient qu'une comédie.

Le dernier acte politique de M. Dupanloup a été sa protestation contre le projet de loi de M. Waddington, restituant à l'État le droit de collation des grades, droit qui lui avait été enlevé par la loi de l'enseignement supérieur. M. Dupanloup s'est naturellement fait au Sénat le champion des doctrines qu'il a soutenues à l'Assemblée; il avait protesté, même avant que le projet fût en délibération à la Chambre haute. « Vous craignez, écrivit-il à un de ses amis, que je ne sois trop ému de la déclaration de M. Waddington, et vous me demandez si retirer aux universités libres la part que la loi leur donne dans la collation des grades est d'une telle conséquence, si l'essentiel pour nous n'est pas de sauver le principe. Non, mon ami, ce n'est pas là sauver le principe, mais le sacrifier; car la collation des grades, c'est la liberté même de l'enseignement supérieur, et la mesure annoncée si précipitamment par le ministre n'atteint pas seulement un détail, mais l'essence même de la loi; elle frappe la loi au cœur. « Quant à démontrer cela, c'est une autre affaire, et ni dans cette lettre, ni dans le discours prononcé par lui au Sénat le 19 juillet 1876, il ne donne un seul argument valable en faveur de sa thèse: la collation des grades, c'est la liberté de l'enseignement supérieur; elle est l'essence de la loi, parce qu'elle en est l'essence; je l'affirme, donc cela est.

Au Sénat comme à l'Assemblée nationale, M. Dupanloup siége au centre droit. Le seul de ses votes qui mérite d'être rapporté est son vote en faveur de la dissolution de la Chambre des députés; on le disait mourant quelques jours avant les débats; il s'est fait transporter à Versailles et rouler dans une voiture à bras jusqu'à la tribune pour ne pas priver de son bulletin les auteurs du 16 mai. Signalons cependant encore un autre de ses votes; il s'est abstenu dans l'élection sénatoriale où M. Chesnelong obtint de la droite 109 voix, sans parvenir à gagner le siége d'inamovible. Malgré son dévouement au pouvoir temporel, sa soumission au concile, son ultra-cléricalisme en matière d'enseignement, M. Dupanloup conserve un vieux levain de gallicanisme dont il ne peut se débarrasser; il n'aime pas les jésuites.

M. Dupanloup a publié dans ces dernières années un certain nombre de brochures et surtout de discours: *Histoire de N.-S. Jésus-Christ* (Paris, Plon, 1869, in-4°, avec gravures); la *Femme studieuse* (1869, in-16); *Lettre sur les prochaines élections, des devoirs des honnêtes gens* (1871, in-8°); *Discours prononcé à l'Assemblée nationale sur l'indépendance nécessaire du saint-siége et sur les colonnes répandues dans ces derniers temps contre le clergé* (1871, in-12); *Conseils aux jeunes gens sur l'étude de l'histoire* (1872, in-12); *Conseils aux jeunes gens sur l'étude de la philosophie* (1872, in-12); trois *Discours prononcés à l'Assemblée nationale sur la loi militaire, séances des 29 mai, 21-29 juin* 1872 (1872, 3 broch. in-8°); *Lettre à M. Gambetta* (1872, in-8°); *Lettre au clergé de son diocèse relative à la souscription nationale pour la libération du territoire* (1872, in-8°); *Lettre au clergé relative à la collation des grades dans le diocèse d'Orléans* (1872, in-8°); *Quelques mots sur l'instruction primaire en Prusse* (1872, in-8°); *Du dimanche* (1873, in-12); *Lettre aux directeurs et professeurs des petits séminaires du diocèse d'Orléans sur la circulaire du ministre de l'instruction publique* (1873, in-8°); *Discours prononcés à l'Assemblée nationale sur l'organisation de l'aumônerie militaire* (1874, broch. in-8°); *Discours prononcé à l'inauguration de l'école libre des hautes études* (1874, in-8°); *Lettre à M. Minghetti, ministre du roi Victor-Emmanuel, sur la spoliation de l'Eglise à Rome et en Italie* (1874, in-8°); *Lettre à un père de famille sur le volontariat d'un an* (1874, in-8°); *Discours prononcés à l'Assemblée nationale sur la liberté de l'enseignement supérieur, dans les séances des 4 et 5 décembre* 1874 (1874, in-8°); *Discours des 15 mars, 28 mai, 7, 12, 14 et 16 juin* 1875, sur les mêmes questions (1875, in-8°); *Étude sur la franc-maçonnerie* (1875, in-8°); *Nouvelles œuvres choisies*, tomes Ier à VII, contenant: *Œuvres oratoires, Défense de la religion, Controverse sur l'éducation des filles, Défense de Rome et du saint-siége, Œuvres pastorales* (1873-1875, 7 vol. in-8°).

DUPARCQUE (Frédéric), médecin français, né à Amiens en 1788. Il fit de brillantes études à l'École centrale de sa ville natale, puis il se rendit à Paris, où il suivit les cours de l'École de médecine et prit le grade de docteur en 1813. Il se fixa dans cette ville et y exerça son art. M. Duparcque devint médecin du bureau de bienfaisance du VIIe arrondissement en 1816, médecin de l'état civil en 1822, remporta le prix à un concours ouvert à Bordeaux en 1830, sur ce sujet: les affections de l'utérus. Les secours qu'il prodigua aux blessés pendant la révolution de 1830 lui valurent la médaille de Juillet. En 1838, il prit part à l'organisation des bureaux de secours contre le choléra, et il obtint des médailles de bronze, d'argent et d'or, pour son dévouement pendant les épidémies cholériques de 1832, 1849 et 1865. En outre, il devint administrateur de la caisse d'épargne, membre des commissions d'hygiène et de salubrité, membre de la Société de médecine de Paris et de diverses autres sociétés savantes françaises et étrangères. En 1850, il reçut la croix de la Légion d'honneur. Un des fondateurs des *Annales d'obstétrique et des maladies des femmes et des enfants* (1842), il a collaboré à cette feuille, ainsi qu'au *Journal général de médecine française et étrangère*, à la *Revue médicale*, à la *Gazette des hôpitaux*, à la *Gazette hebdomadaire*, à la *Nouvelle bibliothèque médicale*, etc. Parmi les ouvrages et les nombreux mémoires qu'il a publiés, nous citerons: le *Cancer de l'estomac* (1813), thèse; *Mémoire sur l'inflammation, l'induration et l'abcédation du sac herniaire* (1816); *Mémoire sur l'épanchement du sang dans la vessie* (1822); *De l'influence du rôle de l'innervation dans les maladies en général et particulièrement dans les phlegmasies* (1829); *Sur la perforation spontanée de l'estomac* (1830); *Traité théorique et pratique sur les altérations simples et*